

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Octobre 2008

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil huit et le neuf du mois d'octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**ETAIENT PRESENTS** :Mmes CHAPUIS C - DUMAS C - POTIN C - VALLA BEGOT C  
Mrs GIRARD R – GRENIER J – MILLOT P – ROUX J.F – SAUVAYRE G – MOUSTIER P –  
SPEISSMANN J.P – TARDY G – SABATIER R – CELETTE R – LARGERON J -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : C. VALLA/BEGOT

**Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.**

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été approuvé et signé par tous les membres présents.

### **1°/CONTRAT DE RIVIERE - PROGRAMME DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT**

Monsieur Robert CELETTE rappelle que la commune de Saint-Clair est adhérente au Syndicat des Trois Rivières, chargé du contrat de rivière Cance-Deume/Déôme-Torrenson.

Dans le cadre de ce contrat de rivière, il était prévu pour l'année 2006 la réalisation de travaux d'assainissement collectif au lieu-dit Colombier.

Il présente au Conseil Municipal les travaux d'assainissement réalisés qui s'élèvent à la somme de 13 424,01 € H.T.

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE LES AIDES** de l'ensemble des financeurs suivants pour la réalisation de cette opération : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Conseil Général de l'Ardèche.

### **2°/DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA DEUME - Transport scolaire et périscolaire**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE NOMME** Monsieur ROUX Jean-François, délégué au SIVD –Transport Scolaire et Périscolaire, il remplace Monsieur CELETTE Robert.

### **3°/SYNDICAT MIXE DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE - VOTE DES STATUTS**

Chrystelle DUMAS soumet à l'approbation du Conseil Municipal les statuts du Syndicat Mixte de l'EDMDA, **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **4°/PARTICIPATION A LA TAXE D'ORDURES MENAGERES**

Monsieur Joël GRENIER rappelle que la taxe d'ordures ménagères, relative :

- Aux gîtes, d'un montant de **123 €** a été payée par la Commune avec les taxes foncières 2008, incombant à **Mme Isabelle ROIRON**, cette somme doit faire l'objet d'un titre de recettes.

- A l'Auberge d'un montant de **129 €**, a été payée par la Commune avec les taxes foncières 2008, incombant à **A LA MOUSTACHE GOURMANDE**, cette somme doit faire l'objet d'un titre de recettes.
- A l'appartement situé rue du 08 AOUT 1944 s'élève à **80 €**, elle a été payée par la Commune avec les taxes foncières 2008, incombant à **M. et Mme Maurice CELETTE**, locataire de cet appartement, cette somme doit faire l'objet d'un titre de recettes.
- A l'appartement situé rue des Bourbons s'élève à **58 €**, elle a été payée par la Commune avec les taxes foncières 2008, incombant à **Melle Ludivine SAVOYE**, locataire de cet appartement, cette somme doit faire l'objet d'un titre de recettes.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **5°/SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COLLECTIF 31"**

Il est proposé à l'assemblée d'allouer à l'association "**COLLECTIF 31**" une subvention communale exceptionnelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**, il est **décidé** d'allouer la somme de **100 €** à l'association "**COLLECTIF 31**"

#### **6°/ PVR LA SAGNE**

Vu la délibération du Conseil Municipal du **03 mars 2008**,

Vu que les travaux ne sont pas engagés,

Compte tenu d'un réexamen de ce dossier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE** d'annuler la délibération prise en Conseil Municipal du 03 mars 2008 "PVR LA SAGNE"

#### **7°/ ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET TARIF DU TRANSPORT VERS LA CANTINE**

Vu la délibération en date du 10 avril 2008 qui fixe la participation de la commune à hauteur de 0,40 € par repas pour les enfants scolarisés au groupe scolaire intercommunal SAINT-CLAIR/SAVAS et qui résident sur la commune de ST CLAIR.

Vu la délibération du 28 août 2008 fixant le tarif du transport vers la cantine à 0,75 € par jour et par enfant.

Vu le courrier, en date du 22 septembre 2008, du bureau de l'OGEC fixant le prix du repas pris à la cantine à 3,50 € pour l'année scolaire 2008/2009.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** les tarifs de la cantine scolaire tels qu'énoncés ci-dessus soit 3,50 € par repas

**MAINTIENT** la participation de la commune à 0,40 € par repas comme décidé en conseil municipal du 10/4/2008

**DIT** que la participation des familles de SAINT-CLAIR est de 3,10 €

**RAPPELLE** que le tarif du transport vers la cantine est de 0,75 € par jour et par enfant.

**APPROUVE** l'avenant N° 06 à la convention entre la commune et l'OGEC de SAVAS

#### **8°/APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT SOCOTEC POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE LA MAIRIE**

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN, adjoint, présente un avenant au contrat SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques de la Mairie.

Le montant des honoraires s'élève à **119,60 €**.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**9°/APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT SOCOTEC POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLE DANS LES ERP AUBERGE/SALLE COMMUNALE (1 CHAUDIERE, 1 LOCAL CHAUDIERE ET 1 CUISINE)**

Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN, adjoint, présente un avenant au contrat SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques de la Mairie.

Le montant des honoraires s'élève à **215,28 €**.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**10°/ DEMANDE DE SUBVENTION - DEGATS D'ORAGE**

Les orages de juillet ont emporté une partie de la piste cyclable en aval du village, en bordure de la voie communale. Elle a été restaurée provisoirement, aujourd'hui celle-ci doit-être remise en état. Pour ce faire, il est proposé de demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de travaux urgents. Le coût de l'opération s'élève à 19 200 €.

**A L'UNANIMITE, le conseil décide de demander une subvention**

**11°/ SPA**

La participation actuelle est de 0,54 € par habitant.

**Le Conseil Municipal accepte de porter** la participation 0,56 € soit 3,70 % d'augmentation.

**QUESTIONS DIVERSES**

Une réunion est organisée le 6/11/2008 avec l'OGEC à la cantine de SAVAS.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général a alloué une subvention de 155 € au Club des Heureux de Vivre

**Téléthon** : Il a lieu les 5 et 6 décembre 2008. Prochaine réunion à DAVEZIEUX le 24 octobre 2008.

**Inspection académique** : Claude CHAPUIS précise les conditions et les obligations respectives de chacun dans le cas d'une grève à l'école, afin d'assurer la garde des enfants.

**Fête des géraniums** :elle aura lieu les 9 et 10 mai 2009

**Site internet** : La mise en place est prévue pour le fin novembre

**Bulletin municipal** : La parution est prévue en février 2009

**Cocoba** : Monsieur le Maire rappelle que la TPU sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Permanences des élus** : Dorénavant la permanence sera assurée le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois ou sur rendez-vous chaque samedi

**Cap territoire** : réunion le 22 octobre prochain à 17 heures à DAVEZIEUX

**Centre Village** : Rende-vous avec les habitants du centre de SAINT CLAIR organisé le 25 octobre prochain à 9h30 à la mairie, afin de connaître les attentes de la population en matière d'aménagement du village (fleurissement, stationnement, poubelles, illumination de Noël)

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le 27/11/2008 à 20 H15**

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES**